



Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 1er avril 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 12 avril 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 11 avril 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – TARIFS DES TRANSPORTS URBAINS A COMPTER DU 1ER JUILLET 2016

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Jacques BILLY à Alain BAUDIN, Yamina BOUDAHMANI à Elmano MARTINS, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Dany BREMAUD à Michel SIMON, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Charles-Antoine CHAVIER à Romain DUPEYROU, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Agnès JARRY à Florent SIMMONET, Dominique JEUFFRAULT à Rose-Marie NIETO, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Alain LIAIGRE à Bruno JUGE, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOIN, Alain PIVETEAU à Josiane METAYER, Sylvette RIMBAUD à Christine HYPEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Patrick THOMAS à Jérôme BALOGÉ

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Alain LECOINTE par Xavier RUDEWICZ, Elisabeth MAILLARD par Gilles BILLON, Joël MISBERT par Michel HALGAN

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Gérard GIBAUT, Robert GOUSSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Simon LAPLACE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Jean-Pierre MIGAULT, Sebastien PARTHENAY, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Patrick THOMAS

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160414-C16-04-2016-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 11 AVRIL 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – TARIFS DES TRANSPORTS URBAINS A COMPTER DU 1ER JUILLET 2016

Monsieur **Alain GRIPPON**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais a signé le 24 août 2010 avec la Société d'Économie Mixte des Transports de l'Agglomération Niortaise (SEMTAN) un contrat de délégation de service public courant du 1er septembre 2010 au 31 août 2016. Conformément à ce contrat, le réseau de transports en commun desservant la CAN a été mis en place le 4 juillet 2011. Depuis, de nombreuses adaptations ont été réalisées pour tenir compte de l'évolution de la demande et de l'évolution du territoire de la CAN à partir du 1er janvier 2014. Le 26 octobre 2015 il a été décidé de prolonger ce contrat jusqu'au 31 décembre 2016.

Etant donné que le Syndicat Mixte des Transports des Deux-Sèvres (SMTDS) n'a pas encore voté les tarifs des deux titres intermodaux, ces derniers seront proposés au conseil d'agglomération lors d'une prochaine délibération.

Vu l'article 19 du contrat de Délégation de Service Public des Transports,

Vu la Loi de Finances 2015,

Vu les propositions formulées par le délégataire,

Considérant que pour l'année scolaire 2016/2017, il convient de fixer la nouvelle grille tarifaire applicable à partir du 1er juillet 2016.

Considérant que la CAN ne souhaite pas intégrer l'augmentation du taux de TVA de 7 à 10%.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les tarifs des transports en commun organisés par la CAN à l'intérieur du Périmètre des Transports Urbains selon le tableau ci-joint,
- Fixer la date d'entrée en vigueur de ces tarifs au 1er juillet 2016.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Alain GRIPPON

Membre du Bureau Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20160414-C16-04-2016-DE Date de réception préfecture : 14/04/2016

	Tarifs actuels	Tarifs proposés 1er juillet 2016	Ayants droits et conditions d'utilisation
	Euros	Euros	
TITRES RESEAU URBAIN			
Tickets au détail "TAN UNITE", l'unité	1,30	1,30	Toute personne - Vendu au kiosque, dans les autobus et autocars
Tickets au détail "TAN DUO", l'unité	2,30	2,30	Toute personne - Vendu au kiosque, dans les autobus et autocars - valable dans la journée pour 1 aller et retour
Camets de 10 tickets "TAN MULTIPLE", l'unité	10,00	10,00	Toute personne - Vendu en carnet de 10 au kiosque, chez les dépositaires et à bord des autocars InterTAN et ScoITAN
Abonnements mensuels "TAN MENSUEL", l'unité	35,00	35,00	Toute personne - Vendu au kiosque et chez certains dépositaires
Abonnement annuel	350,00	350,00	Toute personne - Vendu au kiosque - Possibilité de paiement par prélèvement, en 10 fois, au kiosque des TAN
TAN PASS Entreprise (annuel)	315,00	315,00	Vendu au Kiosque - Vendu aux salariés des entreprises et des administrations ayant signé une convention TAN PASS Entreprise avec la SEMITAN
TAN PASS PRO (annuel)	350,00	350,00	Vendu au Kiosque - Vendu aux entreprises et aux administrations ayant signé une convention TAN PASS PRO avec la SEMITAN pour des déplacements professionnels
"TAN FRÉQUENCE PLUS" Annuel	58,00	58,00	Carte TAN FRÉQUENCE PLUS délivrée par les CCAS. Coupon mensuel : CCAS
"TAN FRÉQUENCE PLUS" Mensuel	5,80	5,80	Coupon annuel : kiosque
"TAN FRÉQUENCE PLUS" Unité (carnet de 10 tickets)	4,00	4,00	Vendu par quantité de 20 camets de 10 tickets aux CCAS
PASS Emploi Mensuel	10,00	10,00	Les demandeurs d'emploi relevant des catégories A, B ou D, inscrit à Pôle Emploi, habitant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais et sur présentation des justificatifs suivants : Avis de situation délivré par Pôle Emploi datée au minimum depuis le 20 du mois précédent l'abonnement souhaité. Cet avis peut être délivré au Pôle Emploi, imprimé sur le site internet ou la borne Pôle Emploi / Justificatif de domicile de moins de 3 mois sur une des communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais
TARIFS SCOLAIRES "TAN JEUNES"			
Abonnement Mensuel, l'unité	6,00	6,00	Tout scolaire jusqu'au baccalauréat
Abonnement Scolaire Annuel	46,00	46,00	Année scolaire du 1er septembre 2016 au 7 juillet 2017
TAN Jeune 1er trimestre	17,00	17,00	Tout scolaire jusqu'au baccalauréat du 1er septembre au 31 décembre 2016
TAN Jeune 2ème trimestre	14,50	14,50	Tout scolaire jusqu'au baccalauréat du 1er janvier au 31 mars 2017
TAN Jeune 3ème trimestre	14,50	14,50	Tout scolaire jusqu'au baccalauréat du 1er avril au 7 juillet 2017
Abonnement Adeptation et Intégration Scolaire (SEGPA - ULIS - CUI Ecole à école (hors RPI))	Gratuit	Gratuit	Attestation scolaire sur imprimé spécifique
TAN ESTIVAL (jeunes de moins de 26 ans)	25,00	25,00	Ne donne pas accès au réseau des lignes régulières (1er trimestre 8,40 € - 2ème 8,30 € - 3ème 8,30 €)
TPMR (Transport de Personnes à Mobilité Réduite)	15,50	15,50	Valable du 6 juillet au 31 août 2016
TARIFS ETUDIANT	1,30	1,30	Tarif pour 1 voyage
Abonnement Etudiant Mensuel	11,20	11,20	Période du 1er septembre 2016 au 30 juin 2017
Abonnement Etudiant Annuel	90,00	90,00	Période du 1er septembre 2016 au 30 juin 2017
TARIF Correspondant scolaire - Séjour Linguistique de groupe	6,50	6,50	Valable 15 jours
CARNETS DE GROUPE de 10 tickets (5 à 30 personnes), l'unité	60,00	60,00	
Etablissements qui ont un duplicata, l'unité pour abonnement annuel	8,50	8,50	
Etablissements qui ont un duplicata, l'unité pour abonnement scolaire	8,50	8,50	1er duplicata gratuit - Payant à partir du 2ème duplicata
TITRE SM RDS (titre intermodal permettant l'accès aux réseaux Les TAN et RDS)	60,00	Proposés ultérieurement	
PASS 75 Mensuel	150,00		Toute personne - Vendu au kiosque
PASS 50 Mensuel			Etudiant et apprenti du 1er septembre 2016 au 31 août 2017
Indemnité forfaitaire en cas de fraude			
1er cas	32,00	32,00	Contravention de 3ème classe pour voyageur muni d'un titre de transport non valable ou non complété
2ème cas	48,00	48,00	Contravention de 3ème classe pour voyageur démuné de tout titre de transport
3ème cas	169,00	169,00	Contravention de 4ème classe pour les infractions lourdes art 74 et 77 décret 22-03-1942
Indemnité forfaitaire (paiement immédiat ou dans les 3 jours)			
1er cas	25,00	25,00	Contravention de 3ème classe pour voyageur muni d'un titre de transport non valable ou non complété
2ème cas	25,00	25,00	Contravention de 4ème classe pour les infractions lourdes art 74 et 77 décret 22-03-1942
3ème cas	169,00	169,00	Contravention de 4ème classe pour les infractions lourdes art 74 et 77 décret 22-03-1942
Frais de présentation du titre dans les 48h00 : 2ème cas	7,00	7,00	Annulation du PV mais frais de gestion de 7€ si présentation de l'abonnement valable dans les 48h (Présentation du titre au Kiosque Info Bus dans les 48h qui suivent l'établissement du PV)
TRAJETS OCCASIONNELS			
Tarif horaire conducteur	31,80	31,80	
Tarif kilométrique bus	0,54	0,54	
Tarif kilométrique TPMR	0,45	0,45	

Les enfants de moins de 4 ans accompagnés bénéficient de la libre circulation sur le réseau (sauf transports scolaires).